UFML-Syndicat

UNION FRANÇAISE POUR UNE MÉDECINE LIBRE · BILAN 2026

Ce que l'UFMLS a obtenu cette année, et pourquoi votre adhésion directe est indispensable

Après le 31 décembre 2026, il sera trop tard. Seules les adhésions en cours avant cette date compteront pour la représentativité de l'UFMLS aux élections URPS de 2027, et donc pour notre droit à continuer de vous représenter.
Attention : adhérer indirectement à son syndicat de spécialité ne compte pas. Il faut une adhésion directe à l'UFMLS.

NOUS COMPTONS SUR VOUS !

Adhérer directement
https://www.ufml-syndicat.org/j-adhere/

TROIS FAITS QUI ONT MARQUÉ L'ANNÉE

- **DMP :** suppression des sanctions de 2 000 € par DMP non renseigné après nos mobilisations contre le PLFSS 2026.
- **Liberté d'installation :** rejet de la PPL Garot après notre mouvement contre ce texte.
- **Négociations de juin :** refus de signer l'accord sur les baisses tarifaires (échodopplers, IRM du genou sous peine d'indus). Certains syndicats étaient prêts à signer. Thomas Fatôme les a imposées par décision unilatérale, nous les contestons.
 Le détail ici

LA CELLULE JURIDIQUE EN 2026

Médecins experts et avocats référents spécialisés en droit médical vous ont défendus :

- **30 abandons de procédures !** Accompagnement des médecins attaqués par les caisses concernant les mises sous objectifs d'arrêts de travail et de cotations.
- **20 annulations d'indus !** De 3 500 à 130 000 € réclamés par les caisses.
- **10 dossiers ordinaux annulés !** Arrêt de la procédure de transmission en chambre disciplinaire après conciliations.
- Aide sur les litiges de réquisitions, les dossiers d'assurance prévoyance, les accompagnements aux départs en retraite. Visitez la page de la cellule juridique.

AU PARLEMENT QUATRE ARTICLES À SUPPRIMER

Article 77, LFSS 2026. Révision accélérée de la nomenclature en court-circuitant la négociation conventionnelle : une baisse tarifaire devient légale.

Article 78, LFSS 2026. Tarifs fixés sans accord conventionnel quand les syndicats refusent de signer. Le refus de signer ne protège plus : la Caisse décide seule.

Article 76, LFSS 2026. Au 1er janvier 2027, plus aucun remboursement des prescriptions d'un médecin de secteur 3 : le patient paie pour le statut de son médecin. Amendement de suppression déposé par le député François Gernigon.

Article 31, PLFSS 2027. La radiothérapie libérale sort de la convention, tarifs décidés par arrêté ministériel alignés sur l'hôpital : c'est la fin du secteur 2, étape par étape, spécialité par spécialité.

Le 23 octobre, l'Assemblée nationale a rejeté le PLFSS 2027 en première lecture. Nos amendements seront défendus au Sénat (nous avons rencontré Olivier Henno, rapporteur général, et Anne-Sophie Romagny).

AU QUOTIDIEN

- Participation active aux commissions paritaires avec la CPAM, surveillance des projets de loi, défense de l'exercice de la médecine générale, des spécialités d'organes, et de la permanence des soins.
- Mobilisation pour la suppression des avis Google avec une agence spécialisée, lutte contre les rendez-vous non honorés, refus du quota de 500 patients obligatoires pour les médecins traitants.
- Revalorisation des visites à domicile, diminution des tâches administratives, demande d'une meilleure répartition des budgets : étude sur le coût des CPTS versus les soins directs à la personne.
- Alerte sur les dangers de l'IA et des téléconsultations non encadrées.
- Diffusion d'un communiqué commun avec le syndicat Convergence Infirmière, concernant les délégations de tâches pour les pharmaciens.
- Interpellation des élus concernant l'aberration du nouveau décret cumul emploi retraite au 10/01/2027

UN SYNDICAT QUI INNOVE EN PERMANENCE

Six branches créées : gynécologie, médecine vasculaire, médecine générale, psychiatrie, bloc opératoire, rhumatologie…

Un site web du syndicat refondu et développement d'un outil de pilotage pour les adhérents appelé « Cockpit » installable sur chaque smartphone.
Visioconférences sur votre actualité professionnelle, avec votre lien individuel directement depuis votre Cockpit.
Groupes WhatsApp par spécialité et demande de création directement depuis votre Cockpit.
Et tout ce qui constitue notre réseau de consœurs et confrères, directement accessible à partir de votre Cockpit.

AU SEIN DES U.R.P.S. MÉDECINS LIBÉRAUX (UNION RÉGIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ)

Instances inter-syndicales :

- Aide à l'installation (près de 3 000 médecins reçus depuis 2012, 78 % installés).
- Création d'une centrale d'achat et d'un groupement d'employeurs.
- Accueil des internes et des externes dans nos cabinets.
- Suivi de la Permanence des soins (Gardes), et de la démographie médicale.
- Demande de la création d'une loi contre les violences faites aux médecins (Le droit du médecin à porter plainte contre un patient agressif)
- Mise en œuvre de formations : cabinet éco-responsable, santé publique, réseau de soins de Médecins à Médecins…

Tout cela existe, continuera d'exister et de s'amplifier grâce à vos adhésions directes à l'UFML Syndicat

Alors, n'hésitez plus !

ADHEREZ MAINTENANT
https://www.ufml-syndicat.org/j-adhere/

Pour nous écrire : www.ufml-syndicat.org/contact/